



REGLEMENT PARTICULIER DU TNT N°5 PAR EQUIPE DU COBAD93

Ce règlement complète le règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBAD).

ARTICLE 1 : Généralités

- 1.1.** Le TNT 5 par équipe est autorisé sous le numéro **2203863**. Il se déroulera les 24 et 25 juin 2023 au gymnase du Champy au 2 allée Jean Renoir 93160 NOISY-LE-GRAND sur 7 terrains.
- 1.2.** Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.3.** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD (en particulier sur la gestion des forfaits et des cartons), des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après. Les matchs se joueront en 2 sets Gagnants de 21 points.
- 1.4.** Le Juge-Arbitre de la compétition est Sébastien HERBERT. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.3.
- 1.5.** La participation au TNT 5 par équipe requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau du gymnase.

ARTICLE 2 : Série et catégories d'âge et classement

- 2.1.** La compétition est ouverte aux joueurs et aux joueuses des catégories d'âge : Benjamins, minimes, cadets et juniors.
Le poussins ne sont pas autorisés à participer à la compétition.
- 2.2. Les séries autorisées sont :**
 - Benjamins/Minimes : D9/NC
 - Benjamins/Minimes : D7/D8
 - Cadets/Juniors : D9/NC
 - Cadets/Juniors : D7/D8
- 2.3. Classement :**
 - NC
 - Promotion (P10/P11/P12)
 - Départemental (D7/D8/D9)
- 2.4.** Le sur classement est possible sous l'accord de la Commission Jeunes du Comité 93.
- 2.5.** Une compétition par équipes peut être dédiée à une ou plusieurs séries (ou sous-séries) de classement. Dans ce cas, les joueurs d'une équipe ne peuvent avoir un classement supérieur à celui de la compétition.

ARTICLE 3 : Inscriptions

- 3.1.** La date Limite d'inscription est fixé au **mercredi 24 mai 2023 à 23h59**. Les classements sont arrêtés à cette date. Le Comité 93 éditera la liste principale des équipes retenues et la liste des équipes en attente.
- 3.2.** Les inscriptions se font **en mode « Standard »**.
- 3.3.** Le montant des droits d'engagement est fixé à **15€** par équipe.
- 3.4.** Les inscriptions se feront **uniquement sur badnet via les responsables jeunes de chaque club.**

Il n'est possible d'inscrire qu'une seule équipe par série par club sauf s'il reste de la place.

Toute inscription d'un joueur ou d'une équipe se faisant individuellement ne sera pas prise en compte.

- 3.5.** Dans le cas où vous n'auriez pas assez de joueurs au club pour constituer une équipe, inscrivez les jeunes en recherche de

partenaire, la commission se chargera de compléter l'équipe avec des joueurs d'autres club dans la même situation.

- 3.6. Dans le cas où vous n'auriez pas assez de joueurs au club pour constituer une équipe, inscrivez les jeunes en recherche de partenaire, la commission se chargera de compléter l'équipe avec des joueurs d'autres club dans la même situation.
- 3.7. Toute modification d'inscription doit être précisée par courriel pour être prise en compte.
- 3.8. Le tirage au sort est fixé au **vendredi 09 Juin 2023**. Les CPPH des joueurs seront pris en compte à cette date pour la désignation des classements d'équipe.
- 3.9. Les convocations seront envoyées au plus tard entre 7 jours à 10 jours avant le jour de la première journée de compétition). Elles seront adressées par courriel via Badnet sur les adresses de contact renseignées dans les comptes clubs. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 3.10. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition d'équipe sera supporté par le club en cause.
- 3.11. Tout joueur s'inscrivant au tournoi s'engage à ne pas s'inscrire par ailleurs à un autre tournoi se déroulant à la même date sous peine de prendre une suspension.

En cas de difficultés lors de la phase d'inscription, de modification d'inscription doit se faire par courriel pour être prise en compte et pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante : jeunes@badminton93.org

ARTICLE 4 : Composition d'équipe

- 4.1. Chaque équipe doit être composée de 3 hommes et de 3 femmes au minimum et de 8 personnes au maximum (4 hommes et 4 Dames maximum).

ARTICLE 5 : Les Rencontres

- 5.1. **Les rencontres se dérouleront en poule unique de 6 par série.**
- 5.2. Chaque rencontre entre 2 équipes se déroulera en 5 matchs :
1SH, 1SD, 1DH, 1DD, 1DX
- 5.3. Chaque joueur(se) ne pourra faire plus de **2 matchs par rencontre**

Toutes les séries ne seront ouvertes qu'avec un minimum de trois équipes inscrites (poule de 3, matchs aller et matchs retour).

ARTICLE 6 : forfait

- 6.1. Tout joueur s'inscrivant au TNT 5 par équipe doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 6.2. Après le tirage au sort un joueur défaillant devra prévenir, par écrit, l'organisateur de son choix de remplaçant ou de sa non participation.
- 6.3. Après le tirage au sort, **les équipes ne pourront être complétées**. Seul les joueurs forfaits seront remplacés.
- 6.4. Si le forfait se trouve avant le tirage au sort, le club devra se rapprocher de la Commission jeunes du Comité 93 pour les modalités de remboursement.
- 6.5. Si le forfait se trouve après le tirage au sort, le joueur doit envoyer sous 5 jours suivant la compétition un justificatif sur le site de la LIFB dans l'onglet forfait et doit également fournir le justificatif à l'organisateur.

ARTICLE 7 : déroulement

- 7.1. Tout joueur doit venir à la table de pointage ou de marque selon l'organisation dès son arrivée dans le gymnase En cas de retard, le joueur doit contacter l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 7.2. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au Juge-Arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 7.3. Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du Juge-Arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 7.4. Les volants sont fournis par le Comité 93 durant toute la durée de la compétition.
- 7.5. Le volant officiel du tournoi est le RSL tournament 4 pour les plumes et le MAVIS 300 pour le plastique.
- 7.6. Les joueurs de niveau P et NC peuvent jouer avec des volants en plastique.
- 7.7. Les matchs peuvent être lancés plus tôt 1h avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

7.8. Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge-Arbitre qui se chargera si possible de désigner un arbitre ou faisant office.

7.9. Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants inclus.

7.10. Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus de certains terrains doivent se reporter aux consignes du Juge-Arbitre.

7.11. Seul on accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels techniques ainsi que les membres du Comité d'organisation.

7.12. Une rencontre durera à peu près 2h30.

7.13. Le Comité d'organisation décline toute responsabilité en de vol, perte ou accident.

7.14. Toute personne voulant prendre des photos ou filmer quand il sur la chaise de coach doit en faire la demande auprès du Juge-Arbitre.

7.15. L'utilisation de substance et de tout moyen à augmenter artificiellement le rendement à la vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.

Toute participation implique l'adoption du présent règlement

Très bonne compétition à toutes et tous !!!

Le Comité d'organisation